

Légende

Routes

- Numéro de sortie
- Autoroute
- Autoroute à chaussée contigüe
- Route transcanadienne
- Route nationale
- Route à chaussées séparées
- Route régionale
- * Route à chaussées séparées
- Route collectrice
- Route locale
- Autre route ou chemin
- Chemin forestier
- Route gravelée
- La Route verte (voie cyclable)
- Distances kilométriques (entre 2 localités ou jonctions de routes)

Modes de transport

Aérien (public)

- Aéroport majeur
- Autre aéroport
- Hydroaérodrome
- Héliport

Maritime

- Traversier permanent
- Traversier saisonnier
- accessible aux véhicules lourds

Ferroviaire

- Chemin de fer

Parcs et réserves

- Parc national
- Réserve nationale de faune ou réserve faunique

Équipements pararoutiers

Postes de douane canadienne

- Services voyageurs (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)
- Services voyageur limités

Parcs routiers

- Aire de service
- Aire de repos pour camionneurs
- Halte routière permanente... accessible aux véhicules lourds
- Halte routière saisonnière... accessible aux véhicules lourds
- Belvédère..... accessible aux véhicules lourds
- Village-relais
- Pont à péage

Divers

- Poste d'accueil (parcs et réserves)
- Pont couvert
- Téléphone d'urgence

Population

- Moins de 1000 habitants
- De 1000 à 5000 habitants
- De 5000 à 10 000 habitants
- De 10 000 à 30 000 habitants
- Plus de 30 000 habitants
- * Agglomération urbaine (représentation approximative)
- Communauté amérindienne
- Communauté inuite

* Dans les plans de ville seulement

Tourisme

Accueil et renseignements touristiques

- permanent saisonnier
- Croisière d'observation de mammifères marins
- Jardin zoologique
- Lieu ou site historique
- Musée
- Point d'intérêt
- Station de ski alpin

Routes et circuits touristiques

- | | |
|--|--|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

Limites

- Internationales
- Provinciales
- Régions touristiques

Note : Les limites des régions touristiques ne sont pas officielles et ne paraissent qu'à titre indicatif. Il est suggéré de consulter les guides détaillés publiés par chaque association touristique régionale.